

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLUN (Ardèche)**1/ Séance du 3 mars 2025.****Délibération n°2025-001**

Membres en exercice	14
Membres présents	8
Suffrages	12
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, TRAVERSE Xavier, adjoints.

ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DUTOUR Nathalie, HEYDEL GRILLERE Laurence, ROUSSET Philippe, conseillers municipaux.

Absente : MOURROZ Sandrine.**Absents excusés** : ALLEMAND Antoine pouvoir à LUYTON Jacques,

DEJARDIN Caroline pouvoir à TRAVERSE Xavier, FOURNON Chantal,

MAZOYER Rémi pouvoir à DUTOUR Nathalie, VINCENT Jacqueline pouvoir à ROUSSET Philippe.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques.**Convocation le 24 février 2025.**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GLUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LUYTON Jacques, Maire.

OBJET : Participation aux frais scolaires des enfants de Glun scolarisés à La Roche de Glun – années scolaires 2023/24.

Xavier TRAVERSE, adjoint aux affaires scolaires, indique que le Conseil Municipal de La Roche de Glun, par délibération du 17 décembre 2024, a déterminé les tarifs suivants pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Coût pour un élève en maternelle : 1660,00 euros,
- Coût pour un élève en élémentaire : 835,00 euros.

Pour l'année scolaire 2023/2024, Glun comptait 3 élèves en maternelle et 6 élèves en élémentaire, scolarisés aux écoles de La Roche de Glun.

La participation de la commune de Glun s'élève donc à 9 990,00 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix POUR,

- **ACCEPTE** de verser à La Roche de Glun la somme de 9 990,00 euros pour les frais scolaires des enfants de Glun scolarisés à La Roche de Glun.
- **VALIDE** les obligations et conditions de la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Jacques LUYTON**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLUN (Ardèche)

2/ Séance du 3 mars 2025.

Délibération n°2025-002

Membres en exercice	14
Membres présents	8
Suffrages	12
POUR	12
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, TRAVERSE Xavier, adjoints.

ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DUTOUR Nathalie, HEYDEL GRILLERE Laurence, ROUSSET Philippe, conseillers municipaux.

Absente : MOURROZ Sandrine.

Absents excusés : ALLEMAND Antoine pouvoir à LUYTON Jacques, DEJARDIN Caroline pouvoir à TRAVERSE Xavier, FOURNON Chantal, MAZOYER Rémi pouvoir à DUTOUR Nathalie, VINCENT Jacqueline pouvoir à ROUSSET Philippe.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques.

Convocation le 24 février 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GLUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LUYTON Jacques, Maire.

OBJET : Candidature à l'Atlas de la Biodiversité Communale.

Face aux enjeux biodiversité de plus en plus prégnants pour les territoires et l'arrivée progressive d'indicateurs à renseigner par les communes, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) publie un appel à projet annuel : la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

L'objectif est d'obtenir une cartographie de la biodiversité à l'échelle d'une commune avec la définition collective des enjeux, des habitats et des espèces cibles, et de co-construire un plan d'actions pour la préservation, la mise en valeur de la biodiversité et la sensibilisation des habitants. Les données récoltées seront précieuses notamment lors de la mise à jour des documents d'urbanisme.

La méthodologie se décline en 3 phases :

- état des lieux et diagnostic via le recueil de données et la réalisation d'inventaires habitats-faune-flore par des experts scientifiques avec un volet sciences participatives auprès des habitants
- définition des enjeux en fonction des espèces cibles et des projets du territoire
- élaboration d'un plan d'actions opérationnel à court, moyen et long terme qui pourra rapidement commencer à être mis en place sur chaque commune

Plusieurs temps collectifs accompagnent la réalisation de l'ABC : lancement en Conseil municipal, réunions du Comité de suivi, ateliers participatifs avec les partenaires locaux et les habitants, restitution en réunion publique.

Le budget est estimé à 25 000 € par Commune sur 3 ans, pouvant être cofinancé jusqu'à 80% par l'OFB. L'enveloppe a été multipliée par 3 en 2024 soit 15 M€ avec un plafond de 250 000 € par projet mais l'OFB incite à chercher d'autres co-financements. Sur notre territoire, le Département de la Drôme ainsi que la Compagnie Nationale du Rhône ont été identifiés.

Compte-tenu des compétences techniques nécessaires au pilotage du projet et de la cohérence sur le territoire, ARCHE Agglo propose de porter et d'animer l'ABC sur un périmètre de 10 communes volontaires maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix POUR,

- **PRESENTE** la candidature de la commune Glun à la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) animé par ARCHE Agglo sur 3 ans, pour les raisons suivantes :

Le conseil municipal fait part de son vif intérêt de cette candidature pour la commune et pour l'agglomération.

Sur la commune de Glun, on retrouve des zones « Natura 2000 », « ZNIEFF » et une lône qui fait l'objet d'une convention de gestion « Espace Naturel Sensible » avec ARCHE Agglo, et donc une grande diversité d'espèces en matière de faune et de flore, qui pourra être étudiée et répertoriée.

La commune peut compter sur l'aide conséquente de l'association « Glun Nature » pour s'investir dans ce projet.

Enfin, l'adhésion de la commune de Glun, avec celle des communes voisines, permet de définir une vaste zone homogène de découverte.

Sous réserve que la commune soit retenue, elle s'engage à :

- constituer le Comité de suivi qui discutera et validera les différentes étapes du projet,
- co-organiser les différentes réunions publiques/sorties terrain qui permettront la participation citoyenne aux inventaires de la biodiversité sur le territoire communal,
- apporter une participation financière de 1000,00 euros par an, sur 3 ans.

Fait les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Jacques LUYTON**